

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09.428

**Mise en place d'un
agenda
d'accessibilité
programmée AD'AP
pour l'ancien
patrimoine de
Braconne Charente**

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danièle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

Ont donné pouvoir :

Danièle BERNARD à Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE à Vincent YOU, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danièle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Joël GUITTON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Catherine DEBOEVERE, Bernadette FAVE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09.428**

PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**MISE EN PLACE D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE AD'AP POUR
L'ANCIEN PATRIMOINE DE BRACONNE CHARENTE**

Par délibération n° 2015.06.254 du 25 juin 2015, GrandAngoulême a approuvé un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) dont il est propriétaire.

Dans le cadre de la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 et de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relatives à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) existants, le propriétaire d'un ERP ou d'une installation ouverte au public (IOP) qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde aux exigences réglementaires et prévoit le programme, le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

Suite à la fusion des communautés de communes de Braconne et Charente, Charente Boëme Charraud et de la Vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, le nouveau GrandAngoulême compte désormais à son actif l'ensemble du patrimoine construit appartenant aux anciennes communautés.

Toutefois, Braconne Charente n'ayant pas effectué de démarches relatives à un agenda d'accessibilité avant la fusion, GrandAngoulême a déposé un dossier AD'AP le 28 avril 2017 concernant les sept bâtiments recevant du public suivants :

- le siège (administration générale) « Le Paradis » à Balzac,
- le centre sportif à Champniers,
- la baignade de Marsac,
- la salle polyvalente de Jauldes,
- la halle couverte et les sanitaires de Brie,
- la halle couverte et les sanitaires de Champniers,
- le centre équestre les Frauds à Brie.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 20 septembre 2017,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) tel que présenté ci-dessus.

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à cet effet, à déposer la demande de validation auprès des services concernés et à signer tout document afférent à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 octobre 2017	<u>Affiché le :</u> 18 octobre 2017